

économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société



Le Pacte vert

Plan local de développement durable

Arrondissement
de LaSalle
2012-2015



Table des matières

Afin d'alléger le texte, le masculin est utilisé sans discrimination.

MOT DE LA MAIRESSE

Ce que nous pouvons faire ensemble, ici



L'environnement est devenu, au fil des ans, une préoccupation constante pour les citoyens. Il ne se passe plus une journée sans que l'on en discute dans les médias, mais aussi dans nos foyers et au travail. Il s'est, pour ainsi dire, passé quelque chose, une prise de conscience, voire une « petite révolution ». En nous voyant aujourd'hui ressortir du supermarché avec des sacs réutilisables, je me dis qu'elle n'est pas si lointaine l'époque où nous étions chargés d'une dizaine de sacs de plastique. Il s'est, oui, vraiment passé quelque chose!

C'est en ayant ceci en tête que j'ai envie de vous inviter à aller, ensemble, encore plus loin. Nous avons, je le crois, le pouvoir de changer les choses et de faire mentir, à tout le moins à notre propre échelle, les pronostics les plus pessimistes. Plus encore, nous pouvons devenir des précurseurs, des leaders dans le domaine, comme cela fût le cas en 1986, alors que LaSalle devenait la toute première municipalité sur l'île de Montréal à instaurer la collecte sélective des matières recyclables porte-à-porte et que ses citoyens l'adoptaient en grand nombre.

Nous sommes quelque 75 000 personnes à vivre à LaSalle, sur environ 16 km². Certains d'entre nous y sont nés, alors que d'autres sont venus du bout du monde pour s'y installer. C'est ici que nous avons bâti nos maisons ou nos entreprises, que nous étudions, magasinons, pratiquons nos loisirs. Bref, nous profitons chaque jour de l'espace et des ressources que nous offre ce milieu de vie. Ce privilège a toutefois un prix. Comme LaSallois, nous sommes responsables de ce petit bout de la planète. Nous avons le devoir de nous assurer que LaSalle sera tout aussi viable et attrayant pour nos enfants et petits-enfants qu'il l'a été pour les générations qui les ont précédés.

Aujourd'hui, mon équipe et moi vous proposons de conclure un marché, de faire un pacte en faveur de l'environnement et du développement durable. Un « pacte vert », liant à la fois l'arrondissement, son personnel et l'ensemble des LaSallois. Il vous appartient d'y adhérer un peu, beaucoup ou à fond, puisque certains des petits gestes à poser ne peuvent l'être que par vous-même. En ce qui concerne l'arrondissement, je peux vous assurer que nous déploierons le maximum d'énergie afin d'en assurer la mise en œuvre et le succès, mais nous ne réussirons pas sans vous.

C'est peut-être l'emplacement privilégié de LaSalle, son contact étroit avec la nature et le fleuve, mais il y a quelque chose de particulier ici qui nous anime. Nous souhaitons devenir une communauté écoresponsable et reconnue comme telle. C'est dans la somme de nos petits et grands gestes que nous verrons rapidement, tous ensemble, ce que nous sommes capables de faire, et j'ai confiance que nous réussirons.

A handwritten signature in black ink that reads "Manon Barbe". The script is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end of the name.

Manon Barbe
Mairesse de LaSalle



MISE EN CONTEXTE

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Le Pacte vert de LaSalle s'inscrit dans le cadre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Plan 2010-2015). Avec ce Plan, Montréal confirme son engagement à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole. Fruit d'un effort collectif, il constitue la suite de la démarche amorcée par le Premier plan stratégique de développement durable 2005-2009 et le complément du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 (Plan corporatif).

Ces documents tracent un itinéraire vers une métropole dynamique, équitable et écologique. Ils visent à faire progresser Montréal – tant l'entité administrative et politique que les organisations et les citoyens qui la composent – vers un développement qui soit plus durable. *Ensemble vers une métropole durable* traduit cette approche singulière qui incite à une **mobilisation collective** et à une multiplication des actions et initiatives en développement durable, où le tout devient plus que la somme des parties.

Le Plan 2010-2015 mobilise la Ville de Montréal, des partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particulières. La Ville s'engage à réaliser l'ensemble des actions prévues au Plan 2010-2015, alors que les administrations locales et les organismes s'engagent aux actions qu'ils souhaitent mettre de l'avant.

L'arrondissement de LaSalle partage le même souci d'assurer le développement optimal, harmonieux et durable de son territoire et entend agir dans le cadre du Plan de développement durable de Montréal, dont les principes directeurs sont :

- une collectivité au cœur du développement durable;
- une meilleure qualité de vie;
- une protection accrue de l'environnement;
- une croissance économique durable.

C'est dans la foulée de l'adoption de ce plan que LaSalle a mis en œuvre, au cours des dernières années, différentes mesures en faveur de l'environnement et du développement durable. C'est aujourd'hui, dans le même cadre, qu'il met en place son propre plan, son Pacte vert, visant le développement d'une communauté écoresponsable.



LASALLE, UN MILIEU DE VIE

Bien que l'arrondissement de LaSalle soit soucieux de travailler, de concert avec ses citoyens, ses entreprises et ses institutions, au développement durable de son territoire, il se caractérise déjà par un milieu de vie de qualité.

LaSalle, c'est :

- un milieu de vie exceptionnel, de grands espaces verts, les rapides de Lachine, un milieu boisé, les îles dans le Saint-Laurent et un refuge d'oiseaux migrateurs;
- une qualité de vie recherchée, des services municipaux complets et des institutions d'enseignement et de santé pour les familles;
- des pratiques innovantes, en concertation avec le milieu, pour augmenter l'utilisation des transports actifs et collectifs avec, entre autres, l'implantation de quatre développements orientés vers les transports collectifs (TOD);
- une collectivité largement engagée et participative dans les loisirs, l'éducation, les organismes de soutien, les fondations, etc.;
- une grande diversité culturelle, la présence de tous les niveaux socio-économiques et un fort sentiment d'appartenance.

La vision de la Ville de Montréal

Faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole, d'où l'adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, à partir duquel tracer un itinéraire vers une métropole dynamique, équitable et écologique, avec des indicateurs de performance environnementale.

Développer un nouveau mode de gouvernance en obtenant l'adhésion de la communauté montréalaise et ainsi assurer sa participation et la prise en charge par les citoyens, les entreprises, les institutions, etc.

La vision de l'arrondissement de LaSalle

Supporter ce plan au niveau local en l'adaptant à sa réalité, validée par ses citoyens et ses partenaires.

Le leadership environnemental de l'arrondissement de LaSalle doit être reconnu, tant pour ses pratiques que pour la présence d'équipements régionaux jouant un rôle clé dans la qualité de l'environnement, comme le plus grand écocentre métropolitain et la venue du biométhanisateur en sont des exemples.



DÉFINITIONS

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. La Ville de Montréal souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous* (1989). Le développement durable y est défini comme :

« [...] un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de "besoins" et, plus particulièrement, des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et celui de notre organisation sociale imposent à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Qu'est-ce que l'écoresponsabilité ?

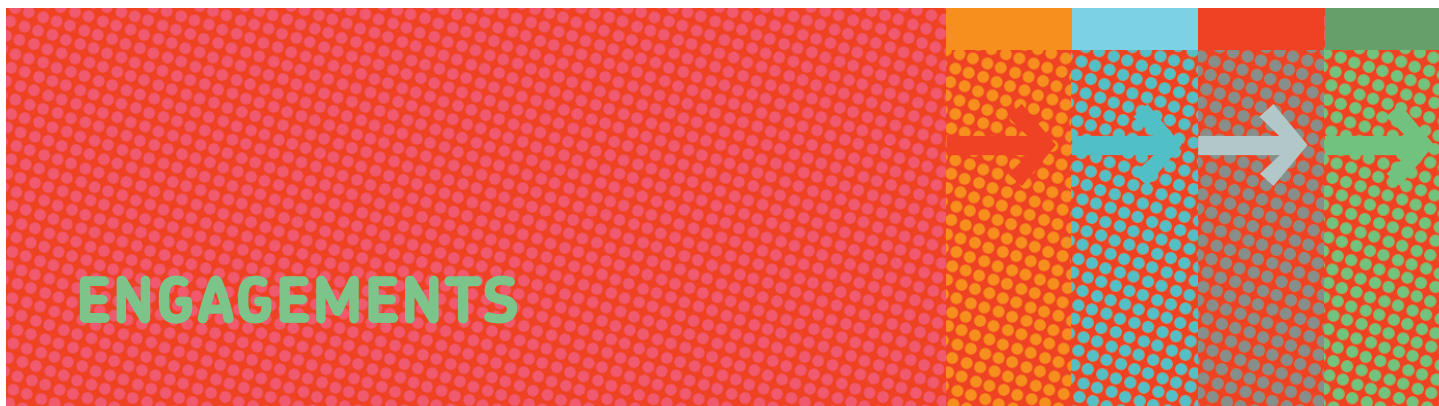
En termes simples, l'écoresponsabilité, c'est prendre en considération l'environnement dans chacune de ses décisions. Dans l'esprit du Pacte vert, les citoyens sont eux-mêmes invités à devenir écoresponsables.

Qu'est-ce qu'un citoyen écoresponsable ?

Aussi appelé écocitoyen, le citoyen écoresponsable vit en accomplissant ses devoirs de citoyen, en respectant les lois et règlements, avec les sensibilités qui lui sont propres. Dans le présent document, une foule de suggestions vous seront faites afin de faire de vous un citoyen écoresponsable.

Le principe des 3RV

Au cœur même de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles se trouve le principe des 3RV. Ce sont les actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles et rien de moins que des "guides". Le premier "R" vaut pour la réduction à la source, le second pour le réemploi (donner une seconde utilisation ou vie aux biens) et, finalement, le troisième est celui du recyclage. Enfin, le "V", la valorisation des matières résiduelles, est applicable lorsqu'on peut se "servir" de ces mêmes matières à de nouvelles fins, comme lors du compostage.



Les engagements de LaSalle

Dans le cadre du Pacte vert, et malgré des moyens et des budgets souvent limités, l'arrondissement de LaSalle entend prendre trois engagements.

Engagement 1 : assumer son leadership

D'abord, LaSalle souhaite évaluer l'ensemble du cadre réglementaire touchant de près ou de loin l'environnement. Il s'agit essentiellement de voir si les différents règlements répondent adéquatement aux nouvelles problématiques et si de nouvelles mesures complémentaires pourraient être prises pour les rendre plus efficaces. L'arrondissement souhaite lancer une grande réflexion et assumer son leadership de façon continue.

Engagement 2 : donner l'exemple

Parce qu'il est un joueur important dans l'économie locale, parce qu'il compte un nombre important d'employés et parce qu'il souhaite encourager les citoyens vers l'écoresponsabilité, l'arrondissement va donner l'exemple.

Engagement 3 : informer et sensibiliser

Ayant un rapport privilégié avec l'ensemble de ses citoyens, LaSalle est en mesure de communiquer avec eux et de jouer un rôle important dans la création d'une communauté écoresponsable. Il entend utiliser au maximum les moyens dont il dispose, pour informer et sensibiliser.

L'engagement des citoyens de LaSalle

Résidents

Les LaSallois peuvent vraiment faire la différence, par une prise de conscience, mais surtout en appliquant les principes de l'écoresponsabilité à une multitude de petits et grands gestes qu'ils posent dans leur quotidien. Les citoyens vont agir et l'arrondissement va le reconnaître.

ICI (industries, commerces et institutions)

Les entreprises laSalloises peuvent elles aussi jouer un rôle de premier plan en matière de développement durable. Beaucoup se sont déjà fixées des objectifs à atteindre dans le cadre de leurs propres activités ou opérations. Les citoyens corporatifs vont agir et l'arrondissement va le reconnaître.

Le Pacte vert

Plan d'action en développement durable

Le but d'un plan de développement durable est de mobiliser l'Administration municipale et ses organisations partenaires autour d'orientations, d'objectifs ainsi que d'actions particulières. Tout comme le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le Pacte vert de LaSalle est construit autour des cinq grandes orientations du premier Plan 2005-2009.

- 1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).**
- 2. Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.**
- 3. Pratiquer une gestion responsable des ressources.**
- 4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.**
- 5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.**

De ces orientations découlent des objectifs et les actions qui s'y rattachent. Pour chacune des actions, le Pacte vert prévoit quelles seront les contributions de l'arrondissement, mais aussi quelles pourraient être les contributions des LaSallois ou des partenaires locaux (organisations parapubliques, communautaires, associatives, etc.).

Enfin, aux cinq grandes orientations, s'ajoute un volet social.

ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



OBJECTIF 1

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE L'ARRONDISSEMENT, DE SES ENTREPRISES ET DE SES CITOYENS

Action

Favoriser les transports collectifs et actifs

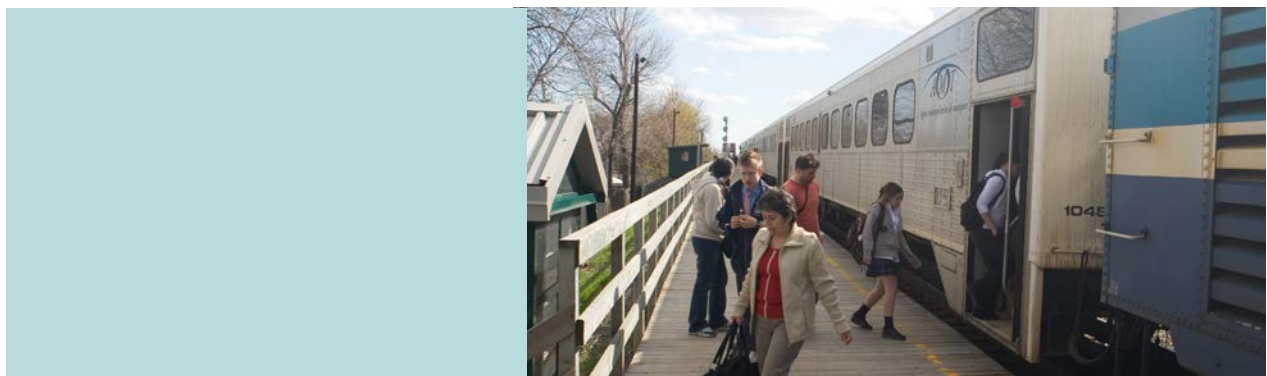
LaSalle s'engage à :

- travailler avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour améliorer l'offre de transport en commun et augmenter la part modale du transport en commun, y compris la desserte interarrondissement vers Lachine et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. *
- réduire la place qu'occupe la voiture particulière dans l'espace urbain, par exemple en limitant le nombre de voies de circulation au profit de voies réservées aux transports collectifs, de pistes cyclables ou de trottoirs plus larges.
- s'assurer d'être considéré comme destination d'une ligne dès les phases de planification du futur tramway de Montréal et demander le prolongement de la ligne verte du métro. *
- inciter les membres de son personnel à recourir davantage aux transports durables.
- appuyer la Ville de Montréal dans l'amélioration de liens cyclables dans l'axe nord-sud de l'arrondissement et dans le développement de liens cyclables interarrondissement vers Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. *
- poursuivre la mise en œuvre de campagnes de sécurité routière (vitesse, zone 30 km/h, piétons, etc.).
- collaborer avec l'ensemble de la collectivité montréalaise dans l'élaboration d'une stratégie pour faire du vélo un mode de transport fortement privilégié d'ici 25 ans. *
- réserver davantage d'espaces de stationnement aux services d'autopartage et aux supports à vélo.
- fournir aux cyclistes des vestiaires à vélo lors des grands événements publics.

* Actions suggérées par des citoyens dans le cadre des consultations publiques.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- diminuer leur dépendance envers l'automobile en utilisant davantage les transports collectifs et actifs.



Action

Améliorer la performance environnementale des bâtiments, des équipements municipaux et du parc de véhicules traditionnels

LaSalle s'engage à :

- obtenir la certification LEED pour l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone et le nouveau bâtiment d'accueil du parc des Rapides.
- remplacer les feux de circulation actuels par des feux à diodes électroluminescentes (DEL).
- poursuivre le remplacement des toitures de bâtiments municipaux par des toits plus écoproformants.
- se doter d'une stratégie lumière, pour conserver son rôle de modèle dans la gestion de l'éclairage urbain et pour augmenter le sentiment de sécurité des citoyens sans augmenter la dépense énergétique et la pollution lumineuse.
- poursuivre l'utilisation de la technique de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sans excavation.
- favoriser le recours à la stabilisation des chaussées plutôt qu'à leur remplacement.
- acquérir des véhicules écoénergétiques (moteurs à 4 cylindres ou hybrides non rechargeables) et des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- maintenir l'entretien rigoureux des véhicules de l'arrondissement.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- *respecter au quotidien l'interdiction de marche au ralenti des véhicules.*
- *maintenir tous leurs véhicules à moteur en parfait état de marche afin de limiter les émissions polluantes.*
- *limiter les sources de pollution lumineuse sur leur propriété.*

Action

Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques

LaSalle s'engage à :

- promouvoir les campagnes de sensibilisation de type « Défi Climat » auprès des employés et à les sensibiliser aux pratiques favorisant l'économie des ressources.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- *participer aux campagnes de sensibilisation de type « Défi Climat » dans leur milieu de travail et en être les instigateurs au besoin.*

ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



OBJECTIF 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET DIMINUER LA CONCENTRATION DES PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT D'ICI 2020

Action

Éliminer le problème des nuisances olfactives en provenance du réseau d'égout

LaSalle s'engage à :

- collaborer avec les ingénieurs du Service de l'eau afin de poursuivre l'implantation de trois autres unités de traitement des odeurs (UTO) le long du collecteur sud ainsi que l'installation de rideaux anti-mouvements d'air (clapets) pour réduire et contrôler les nuisances olfactives.
- installer des cloches dans les puisards endommagés pour réduire les odeurs.

Action

Éradiquer l'herbe à poux

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- arracher l'herbe à poux sur leur propriété et sur les emprises publiques à proximité de leur domicile.

Action

Réduire l'utilisation du chauffage au bois et l'impact des combustibles fossiles

LaSalle s'engage à :

- informer les citoyens quant aux effets sur la santé du chauffage au bois.
- s'assurer du respect de l'interdiction d'installer de nouveaux appareils de chauffage au bois sur le territoire.
- compléter le processus qui a permis le remplacement du mazout par le gaz comme combustible dans tous les bâtiments de l'arrondissement.
- effectuer des tests pour utiliser la géothermie dans le chauffage et la climatisation des bâtiments municipaux.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- limiter ou éviter l'usage de leur appareil de chauffage au bois (éviter complètement en période de smog).
- entretenir leur appareil de chauffage au bois de manière optimale afin de limiter les émissions de particules.
- profiter de la fin de vie utile de leur installation de chauffage au mazout pour se convertir à une autre forme d'énergie, comme l'électricité ou la géothermie.

ORIENTATION 2

ASSURER LA QUALITÉ
DES MILIEUX DE VIE
RÉSIDENTIELS

→ OBJECTIF

- RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2015, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

Action

Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain, écologique et sûr

LaSalle s'engage à :

- développer des quartiers axés sur les transports collectifs (*Transit Oriented Developments*), à l'instar de Quartier Angrignon.
- inciter les constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles.
- poursuivre les efforts déjà entrepris dans le cadre de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) Airlie-Bayne, qui se caractérise par l'usage de la méthodologie LEED-ND (*Neighbourhood Development*) et par un processus de gouvernance novateur (urbanisme participatif).
- soutenir le travail de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine et poursuivre les efforts de lutte aux graffitis.
- favoriser le maillage des projets de logements sociaux et communautaires avec des interventions qui contribuent à l'amélioration globale des quartiers (verdissement, réaménagements extérieurs, apports de services et de locaux communautaires, etc.).
- bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment à la bibliothèque L'Octogone, au théâtre du Grand Sault, à la galerie Les Trois C et dans les parcs et espaces publics de l'arrondissement.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- privilégier l'achat d'une propriété à LaSalle au moment d'acquérir un nouveau logis.
- fréquenter avec plus d'assiduité les lieux de diffusion culturelle de l'arrondissement.
- sensibiliser leurs jeunes aux conséquences économiques et urbaines des graffitis.
- participer activement à la vie de leur quartier.



Action

Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur

LaSalle s'engage à :

- participer à la mise en œuvre de la stratégie sur le verdissement et la biodiversité.
- adapter des outils règlementaires et des critères d'aménagement de manière à maximiser le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur.
- mettre en œuvre des actions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).
- lors des travaux de réfection routière, analyser systématiquement l'aménagement pour y intégrer des mesures de verdissement.
- créer des espaces verts, notamment dans le cadre de nouveaux projets immobiliers.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- *planter des arbres à port large sur leur terrain et prendre soin de l'arbre planté par la Ville dans l'emprise publique devant chez eux.*

Action

Informier les citoyens sur les enjeux du développement durable

LaSalle s'engage à :

- mettre en place des activités de sensibilisation à l'environnement, en collaboration avec ses partenaires dont Héritage Laurentien et le Comité d'embellissement LaSalle.
- organiser, soutenir ou publiciser les événements qui font la promotion d'un mode de vie sain, notamment la Journée verte, l'Ornithofête, La Nature en famille, etc.
- poursuivre le développement d'une programmation verte (scientifique, culturelle et écologique) à la bibliothèque L'Octogone, en collaboration avec les organismes partenaires.



PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

• RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE
D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

Action

Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable

LaSalle s'engage à :

- maintenir la tarification de base de l'eau et la facturation des excédents de consommation d'eau à tous les ménages (propriétaires et locataires).
- maintenir le règlement qui prévoit l'installation de compteurs d'eau dans toutes les nouvelles constructions.
- optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments publics.
- inclure les spécifications des appareils efficaces dans les devis et appels d'offres.
- inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial et institutionnel) à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.
- augmenter l'usage du paillis dans les aménagements paysagers afin de diminuer les besoins en arrosage.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- économiser l'eau potable dans tous les gestes de la vie quotidienne.
- s'assurer que le clapet ou le trop-plein des toilettes ne fuient pas.
- choisir les appareils à faible débit quand vient le temps de remplacer un robinet ou une toilette.





PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

• AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX
• DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT
• DANS LES COURS D'EAU

Action

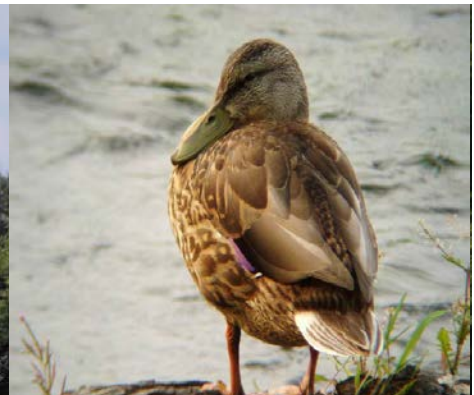
Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source

LaSalle s'engage à :

- intégrer des infrastructures vertes de captage, de rétention et d'infiltration (dont les milieux humides) dans ses propres projets d'aménagement.
- appliquer des techniques de rétention de l'eau lors du réaménagement des boulevards.
- sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (ex. : utilisation de barils de récupération d'eau de pluie).
- maintenir l'obligation réglementaire qui prévoit que tous les nouveaux bâtiments (1000 m² et plus) doivent inclure une infrastructure de captation et de rétention des eaux de pluie.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- doter leurs gouttières de barils de récupération d'eau de pluie ou de tuyaux flexibles qui redirigent l'eau vers les plates-bandes ou la pelouse.



ORIENTATION 3

PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES



OBJECTIF 3

- RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES
- ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD
- ET DES ENCOMBRANTS
- RDD : résidus domestiques dangereux
- CRD : construction, rénovation, démolition

Action

Implanter des mesures de réduction à la source, de récupération et de valorisation

LaSalle s'engage à :

- poursuivre la promotion de la collecte sélective, de la collecte mensuelle des objets encombrants, de la collecte des CRD et des services de l'écocentre LaSalle.
- maintenir une seule collecte de déchets par semaine (à l'exception de la période estivale).
- accueillir à LaSalle une usine de biométhanisation qui transformera des tonnes de matières organiques domestiques en énergie.
- étudier la possibilité d'offrir la collecte des matières organiques aux citoyens (bâtiments de huit logements ou moins).
- faire la promotion des collectes de résidus verts, de l'herbicyclage et du déchiquetage automnal des feuilles.
- mettre en place des programmes d'économie de papier et programmer l'impression recto-verso par défaut.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- *détourner un maximum de matières ou d'objets de l'enfouissement en utilisant les services offerts par l'écocentre LaSalle.*
- *faire un effort de recyclage supplémentaire lorsqu'ils habitent un immeuble de neuf logements et plus.*





ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

CONTRIBUER À FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES

Action

Promouvoir le développement durable auprès des industries, commerces et institutions et appuyer le développement du secteur des technologies propres

LaSalle s'engage à :

- inciter les grandes entreprises à jouer un rôle de leadership en matière de développement durable auprès de l'ensemble des ICI de LaSalle.
- reconnaître et diffuser les initiatives environnementales des ICI de LaSalle.
- encourager la création d'entreprises environnementales et à les soutenir.

Les industries, commerces et institutions de LaSalle peuvent s'engager à :

- *prendre résolument le virage environnemental dans leurs opérations.*

Action

Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts

LaSalle s'engage à :

- adopter une politique d'approvisionnement responsable et durable.
- étudier l'adoption d'une réglementation pour favoriser l'intégration harmonieuse en milieu urbain d'appareils de production d'énergie verte (panneaux solaires, éoliennes, etc.)





ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

AUGMENTER LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020

Action

Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification

LaSalle s'engage à :

- promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments plus verts selon les normes reconnues (LEED, BOMA BEST et autres) sur son territoire.

Action

Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux

LaSalle s'engage à :

- participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sur le thème de la certification et des programmes environnementaux.



ORIENTATION 5

→ OBJECTIF

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 % À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

Action

Développer une politique de foresterie urbaine

LaSalle s'engage à :

- accroître son patrimoine arboricole et le protéger en limitant l'abattage.
- augmenter le couvert végétal et accroître la biodiversité. *
- protéger les espaces boisés.
- densifier la végétation dans tous les espaces publics et remplacer l'usage de fleurs annuelles par des plantes vivaces et des arbustes.
- veiller au respect des règlements de protection des arbres sur le domaine privé.
- poursuivre son programme de plantation d'arbres.
- inciter les entreprises industrielles et commerciales à verdir davantage leurs propriétés.
- aménager des infrastructures vertes (plantation, aménagements de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).
- favoriser la plantation d'arbres à port large. *
- limiter la surface que les entreprises peuvent consacrer à l'entreposage extérieur, afin de rendre cet espace disponible aux aménagements paysagers.
- poursuivre la lutte à l'agrile du frêne.

* Actions suggérées par des citoyens dans le cadre des consultations publiques.

Les LaSallois peuvent s'engager à :

- planter un ou plusieurs arbres sur leur propriété.
- fleurir leur propriété et leur environnement.
- appliquer les principes de l'entretien écologique des pelouses.
- prendre soin de l'arbre planté par la municipalité en marge avant de leur propriété.



Action

Assurer la protection et la mise en valeur des territoires riches en biodiversité

LaSalle s'engage à :

- affirmer et consolider la vocation nature du parc des Rapides.
- participer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.
- assurer la protection des plantes rares. *
- interdire les espèces non indigènes envahissantes. *
- favoriser la plantation d'espèces indigènes dans les aménagements paysagers. *
- poursuivre ses efforts de naturalisation des berges du fleuve.
- mettre en pratique le principe de gestion différenciée du gazon dans les parcs municipaux en fonction de leur utilisation.
- favoriser la plantation de vergers urbains. *

** Actions suggérées par des citoyens dans le cadre des consultations publiques.*

Action

Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation

LaSalle s'engage à :

- contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une plateforme commune d'information relative à la biodiversité.
- Encourager les initiatives en matière d'agriculture urbaine (jardins communautaires, vergers urbains communautaires, etc.).
- adhérer à la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement.

Action

Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire de LaSalle

LaSalle s'engage à :

- poursuivre l'adoption de pratiques de gestion écologique des espaces verts.



DÉVELOPPER DAVANTAGE
DE SOLIDARITÉ AU SEIN
DE LA COMMUNAUTÉ LASALLOISE

Action

Être solidaire

LaSalle s'engage à :

- soutenir les projets de développement social.
- encourager la participation des membres de son personnel à des missions de solidarité internationale à court terme.
- faire affaire avec davantage d'entreprises d'économie sociale, comme RAMI, l'entreprise d'économie sociale qui assure la collecte des matières recyclables.

Action

Être équitable

LaSalle s'engage à :

- adopter un plan d'action à l'accès et à l'égalité en emploi.

Action

Assurer la relève

LaSalle s'engage à :

- élaborer un Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.



économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

économie
environnement
société

